

Pêche : Carole Delga obtient une bonification d'1 million d'euros pour indemniser les arrêts temporaires des chalutiers

29.9.2026 - | Région Occitanie

La Région Occitanie a obtenu de la part de l'Etat la possibilité de mobiliser une enveloppe de près d'1M€ de fonds européens FEAMPA, dont elle a la gestion, pour indemniser les arrêts temporaires des chalutiers. Cette demande avait été formulée par Carole Delga à l'issue d'une réunion organisée avec les pêcheurs à Sète le 16 septembre dernier pour que des réponses très concrètes soient apportées rapidement aux difficultés rencontrées par la profession. La présidente de Région annonce également des aides d'urgence pour les pêcheurs en étang et le lancement d'un plan de résilience d'envergure pour la pêche en Occitanie.

Indemnités renforcées de 30% pour les chalutiers contraints de rester à quai : une avancée concrète obtenue par la Région Occitanie

Cette enveloppe régionale de près d'1M€ de fonds européens permettra, en 2027, de bonifier de 30 % les aides aux arrêts temporaires pour la flotte chalutière d'Occitanie impactée par le plan européen de conservation des ressources halieutiques en Méditerranée, dit WestMed.

« C'est une avancée très importante et une réponse attendue par les pêcheurs d'Occitanie. Je veux saluer le travail constructif mené avec les Régions de France et le Gouvernement pour permettre d'apporter cette solution à une filière qui en a besoin pour traverser la crise, et qui donne aux professionnels la visibilité dont ils ont besoin pour continuer à investir dans leur outil de production, transmettre leurs savoir-faire et pérenniser leur activité. » a déclaré la présidente de la Région Occitanie Carole Delga.

Aides d'urgence de 500.000€ pour les pêcheurs en étang

Confrontés à une forte diminution de la ressource due à la canicule marine dans les étangs cet été, avec des températures de 30°C, une enveloppe d'urgence de 500 000 € va être débloquée pour les pêcheurs travaillant en lagunes. Par ailleurs, un travail est en train d'être mené par la Région pour des aides d'urgence en faveur de la flottille chalutière, très encadrées et contraintes par le cadre européen.

Lancement d'un plan de résilience d'envergure pour la pêche en Occitanie

« Au-delà de ces aides temporaires, je veux dès à présent lancer un plan de résilience pour la pêche en Occitanie. Quand les crises deviennent la norme, il est urgent d'agir pour repenser l'ensemble de notre modèle. Il revient à l'Etat de prendre ses responsabilités pour l'avenir. La Région, quant à elle, continuera à prendre toute sa part pour accompagner nos pêcheurs et assurer le maintien de cette activité essentielle à nos territoires littoraux. J'invite les collectivités locales à nous rejoindre dans

cette dynamique qui doit être collective. » conclut Carole Delga.

<https://www.laregion.fr/Peches-Carole-Delga-obtient-une-bonification-d-1-million-d-euros-pour-indemniser-les>